

Ville de CANNES

Avenant n° 1
au marché n° 08/009 en date du 14 mars 2008
CONCERNANT LA CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS POUR LES JEUNES

Lot n° 1 : Plates-formes et réseaux

passé après appel d'offres avec l'entreprise SACER SUD-EST

Entre :

La Ville de Cannes représentée par son Député-Maire en exercice, Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, dûment habilité en vertu de la délibération n°.... du Conseil Municipal du 2 juin 2008,

d'une part,

I L

La Société SACER SUD-EST,
2935 route de la Fénerie
06580 PEGOMAS

représentée par Monsieur Pascal SAULNIER,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

La Ville de Cannes, par délibération n° 61 du 25 février 2008, a contracté un marché n° 08/009 en date du 14 mars 2008 portant sur la création d'un espace multi-activités Picaud, lot n° 1 « plates-formes et réseaux », avec l'Entreprise SACER SUD-EST pour un montant de 129.557,60 € TTC, comprenant la réalisation de 2 plates-formes et d'un parking de 69 places situé sur la grande plate-forme libérée suite à la démolition du Gymnase André Henry.

Dans le cadre des travaux de démolition, l'Entreprise SCOFFIER, titulaire du marché n° 07/168, a découvert l'existence d'un double dallage en béton armé non prévisible en raison de l'absence de plans du bâtiment édifié dans les années 60. Ceci l'a conduit à livrer une plate-forme qui, bien que répondant aux exigences de son marché, ne permet pas à l'Entreprise SACER SUD-EST d'exécuter ses prestations conformément aux termes de son contrat.

C'est ainsi que pour obtenir la pente nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales, l'Entreprise SACER ne peut procéder à un simple réglage et compactage du matériau issu de la démolition mais doit engager des travaux de terrassement en remblai non prévus au marché initial.

Toutefois, dans le but de minimiser la quantité de matériau à mettre en œuvre, il a été décidé de modifier le profil en travers de la plate-forme en créant un point haut de type toit.

Par ailleurs, les eaux de ruissellement ne seront plus collectées qu'en partie par un réseau d'assainissement à créer, et le reste sera déversé dans les espaces verts en périphérie.

ARTICLE 2 : TRAVAUX EN AUGMENTATION

Application des prix du DQE :

N° prix	Désignation	U	Quantité	PU€HT	Prix Total€HT
19	Fourniture et mise en œuvre de grave 0/31.5 pour plate-forme	M3	510,00	60,00	30 600,00
				Montant HT	30 600,00
				TVA 19,6%	5 997,60
				Montant Total TTC	36 597,60

ARTICLE 3 : TRAVAUX EN DIMINUTION

Application des prix du DQE :

N° prix	Désignation	U	Quantité	PU €HT	Prix Total€HT
3	Dépose d'arceaux	U	4	10,00	40,00
4	Réglage et compactage du terrain multi-sport	M3	30 50,00	1,20	3 660,00
7	Fournitures et pose PVC 315 en CR8	MI	55	30,00	1650,00
13	Fournitures et pose regard grille 50/50	u	8	440,00	1320,00
16	Raccordement pluvial sur ouvrage hydraulique existant	u	1	350,00	350,00
17	Fourniture et pose de T2	MI	70	26,50	1855,00

27	Fourniture et pose de barrières	U	10	230,00	2 300,00
				Montant HT	11 175,00
				TVA 19,6%	2190,30
				Montant Total TTC	13 365,30

ARTICLE 4 : MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial du marché

Montant HT	108 325,75 €
TVA 19,6%	21 231,85 €
Montant TTC	129 557,60 €

Montant TTC des travaux en augmentation	+ 36 597,60
Montant TTC des travaux en diminution	- 13 365,30
Total TTC	23 232,30

Nouveau montant du marché

Montant HT	127 750,75 €
TVA 19,6%	25 039,15 €
Montant TTC	152 789,90 €

Ces travaux supplémentaires engendrent une augmentation du montant initial du marché de : +17,9 %

ARTICLE 5 : DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Ces travaux supplémentaires n'auront aucun impact sur la date de livraison du chantier.

ARTICLE 6 : CLAUSES NON MODIFIEES

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Lu et accepté

Fait à Cannes, le.....
En quatre exemplaires

Pour l'Entreprise SACER SUD-EST,

**Pour la Ville de Cannes,
Le Député-Maire,**

Pascal SAULNIER

Bernard BROCHAND